Les rabatteurs. — On sait en quoi consiste le rôle de rabatteurs ou d'éclaireurs. Certes ceux qui font ce métier devraient bien être assimilés aux fraudeurs ; mais il n'est pas toujours facile de discerner, quand on se trouve en présence d'un individu, bayant aux corneilles, dans un endroit écarté, si on a affaire à un homme travaillant pour les fraudeurs, ou si c'est un simple flâneur.

En conséquence, si les douaniers peuvent verbaliser contre un quidam qu'ils trouvent dans les conditions susdites, ils n'ont pas le droit de l'arrêter, puisqu'il n'y a pas flagrant délit.

C'est ce qui est encore arrivé, dans la nuit de dimanche à lundi, à 2 heures 1/2, ruelle Codron ; les douaniers Jean Pocous et Jean Lemasson, de la brigade de ville, caserné à Wattrelos, ont arrêté deux individus bien connus comme rabatteurs; ils les ont amenés au poste pour s'assurer si on n'aurait pu les retenir pour autre chose. Les recherches ne furent pas longues, et les deux gaillards ont été maintenus pour infraction, à un arrêté d'expulsion. Ce sont : Jules Buttenaere, *défourneur*, âgé de 24 ans, né à Reckem et Adolphe Demaeyt, 33 ans.

Un jupon bien rembourré. — Samedi, à l'arrivée du train de 6 heures du soir, venant de Mouscron, MM Gupion, Mas et Foriner, contrôleur, préposé et visiteur de la gare de Tourcoing, virent descendre une jeune femme dont la tournure excentrique attira leur attention Elle fut soumise à une *visite de corps*; et on constata qu'elle portait entre autres vêtements, un jupon garni intérieurement d'inombrables pochettes toutes remplies de café vert ; il n'y en avait pas moins de 25 livres!

Elle fut déposée à la chambre de sûreté de la gendarmerie, où elle a dû passer deux nuits et toute la journée de dimanche, en attendant son transfert à Lille.

Elle se nomme Flore Mouilleron, 25 ans, ménagère, demeurant à Tournai.

LILLE

Le hall de la gare de Lille. — Depuis vendredi, un drapeau flotte au sommet de l'échafaudage, qui a servi à la pose des fermes de la travée qui couvre les quais.

Ce drapeau indique que ce gigantesque travail est terminé, du moins en ce qui concerne la partie métallique dont l'usine de Fives avait l'entreprise.

Il reste à établir le rideau de fond et à poser le paratonnerre.

L'échafaudage va donc disparaître sous peu.

Tentative de suicide d'un militaire à Lille. — Lundi vers trois heures de l'après-midi, des passants ayant vu un artilleur se jeter en bas d'un talus d'une hauteur de huit mètres dans les fortifications de la porte Louis XIV, coururent à lui pour lui porter secours. Mais ils furent surpris de constater qu'il n'avait aucune blessure.

Comme on lui annonçait l'arrivée de la gendarmerie il se mit à courir rapidement dans la direction de Fives. Il fut rejoint à la hauteur du passage à niveau du chemin de fer. Il déclare se nommer Hollebar, canonnier de 2e classe au 4e bataillon d'artillerie de forteresse à Verdun.

Il habitait Fives avant son départ sous les drapeaux et sa mère est morte il y a peu de temps à l'hôpital Saint-Sauveur. Son envie de se suicider était telle qu'il tentait de s'échapper des mains des gendarmes pour se jeter sur les rails du chemin de fer. Il a déclaré qu'il voulait se tuer parce qu'il devait de l'argent à un maréchal-des-logis et que, ne pouvant le lui rendre, il n'osait retourner au régiment.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 % par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 18 Février, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0.50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

NOUVELLES MILITAIRES

Les appels en 891. — Le ministre de la guerre vient de régler ainsi qu'il suit l'appel de la réserve de l'armée active, en 1891, des classes 1891, des classes 1882 et 1884, pour la période du printemps.

Les réservistes des classes 1883 et 1884 ou marchant avec ces classes sont appelés pour prendre part à une période d'exercice, savoir :

En une seule série, du mardi 7 avril au lundi 4 mai inclus, les réservistes des régiments d'infanterie qui ne sont pas affectés aux 1er, 2e, 3e et 4e bataillons de chasseurs à pied.

Les réservistes d'infanterie appartenant au 1er, 2e, 3e et 4e bataillons seront convoqués en automne.

Les médecins auxiliaires devront rejoindre en même temps que les réservistes les corps auxquels ils sont affectés et suivant l'arme à laquelle ils appartiennent.

Ensuite sont appelés à des époques variables, sur tout le cours de l'année et par ordre individuel, suivant les besoins du service : 1. les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie; 2. les réservistes des compagnies d'artificiers; 3. les réservistes du train des équipages militaires; 4. les réservistes des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement ; 5. les réservistes des sections de commis et ouvriers d'administration; 6. les réservistes des sections d'infirmiers militaires : 7. les réservistes auxiliaires du service télégraphique ; 8. les réservistes affectés aux greffes des tribunaux militaires.

L'EXPOSITION DU PALAIS-RAMEAU
A LILLE

Les artistes peintres de Lille ont organisé, au Palais-Rameau, une petite exposition qui s'est ouverte il y a quelques jours. Elle comprend environ cent vingt toiles, parmi lesquelles plusieurs excellentes. La plupart des œuvres exposées sont gentilles et charmantes, et, ce qui n'est pas à dédaigner, placées dans une bonne lumière.

L'œuvre capitale de ce salonnet est due à un peintre roubaisien, M. Duyver. Voilà, certes, une personnalité qui s'affirme et qui se classe au premier rang. Nous connaissions M. Duyver portraitiste et paysagiste excellent; dans une précédente étude, nous avions appelé l'attention des amateurs d'art sur une série de toiles qu'il avait exposées à Roubaix, et dont plusieurs révélaient une nature exceptionnellement bien douée. La nouvelle œuvre de M. Duyver, le *Christ en croix*, marque une étape décisive dans sa carrière déjà si bien fournie : voici bien de la grande peinture, et un peintre de la grande école.

Le *Christ en croix* a tenté bien des artistes, et cela se comprend : c'est le plus grand drame, au point de vue chrétien, auquel ait assisté l'humanité. Plusieurs ont réussi dans l'interprétation du sacrifice suprême de la Rédemption ; d'autres ont échoué, le travail étant au-dessus de leurs forces. M. Duyver ne sera certes pas compté parmi ces derniers. Son talent très-personnel, très original, s'y affirme avec une incontestable puissance.

M. Duyver n'a pas multiplié ses personnages ; il n'y en a que deux. Le divin crucifié et Madeleine, qui, toute échevelée, est accourue au pied de la croix, lorsque, le crime consommé, le silence et la solitude règnent autour du supplicié. C'est tout. Le Christ et Madeleine s'enlèvent, dans un coup de lumière, sur les ténèbres qui ont enveloppé toutes choses.

La tête du Christ et celle de Marie-Madeleine — la première surtout — sont d'une expression intense, d'une remarquable puissance, et forcent l'émotion. On ne peut contempler, sans être impressionné, la figure angoissée, douce et résignée tout à la fois, du divin Martyr, tout ensanglantée encore par les épines du sacrilège couronnement — et celle de Madeleine, affolée, hors d'elle-même, arrivant « en coup de vent », dirions-nous volontiers, au pied de la croix. Les bras, le torse du Christ sont aussi remarquablement traités et attestent un sérieux savoir anatomique.

On discutera beaucoup autour de cette toile, au point de vue esthétique et de composition; on en critiquera certaines parties — le fond, tout de convention, quoique répondant toutefois à l'évangélique tradition; la place trop importante peut-être que Madeleine occupe dans le tableau; la couleur criarde, « tape à l'œil » de la draperie dans laquelle elle s'est enveloppée, et qui tranche violemment sur les tonalités sombres du fond. Il y aura des effarouchés et des intransigeants qui protesteront. Après?

Après? Cela n'empêchera pas de constater que Duyver s'est nourri des traditions de Velasquez et de la grande école espagnole, et que sa nouvelle composition s'impose parmi les belles œuvres contemporaines. Elle figurera prochainement au Salon du Champ-de-Mars, à Paris; nous ne doutons pas qu'elle y soit remarquée.

M. Debaene — une connaissance qu'on revoit toujours avec plaisir — expose une *Cendrillon* dont le coloris rappelle cette si jolie *Voisine* que nous avons appréciée aux Salons de Roubaix et de Tournai. Encore un jeune en progrès : les chairs sont solides et naturelles ; l'ensemble frais et gentil au possible.

Mentionnons au passage la *Plage de Berck* et un paysage de M. Braquaval ; un bon *coin d'office* de M. Deschamps ; les jolies roses de M. Dronsart ; l'excellente et expressive *tête de mendiant* de M. Dubrule ; *chez l'armurier* de M. Dewattines ; les paysages de Mme Goguel ; les natures mortes de Mlle Jacqmarcq et de M. Morel ; un paysage sur trois de Perdreau : quelques toiles de M. Schoutteten et un bon portrait de M. Wahanin.

M. De Winter expose deux portraits dans sa note vivante habituelle, et M. Sératzki une intéressante figure de centenaire. M. Houzé a quelques bons paysages; celui de M. Georges Lefebvre a des qualités, mais il manque d'air.

Un paysagiste dont nous aimons la note toujours si fine, si poétique et si discrète; c'est M. de Carne. Amoureux de nos paysages flamands, M. de Carne s'attache à en rendre, avec une expression souvent très juste, le côté mélancolique. Ses toiles ont toujours de la lumière et de la perspective, tout est à son plan, les verdures et les arbres sont naturels, l'eau dormante des marais donne l'illusion de la vérité. Vous verrez avec plaisir le pimpant *Avril en Flandre* qui figurera au prochain salon de Paris, le poétique *Chemin des Papillons* et la si gentille *Petite Femme*.

Il y a de très bonnes choses dans le *Travail Interrompu*, de M. Capon-Bayart ; *Heyst*, de M. Contamine, ne manque ni de lumière ni de perspective, mais il nous semble que les teintes des dunes et de leur végétation n'est pas bien juste; à signaler un portrait de M. Ancelet.

M. Ducoin, un débutant nous dit-on, expose une toile très fantaisiste qui ne manque d'ailleurs pas de qualités; *deux Amis* : il s'agit d'un jeune pître, en maillot blanc, qui partage avec un ouistiti une portion de pommes de terre frites. Un autre débutant, M. Menet, nous donne une fort intéressante étude : *Bébé*, une simple tête d'enfantelet, naïf et mignon, mais enlevée d'une façon qui promet.

Signalons enfin un *Effet de matin* de M. Lhomme, des bâteaux qui stationnent dans la rivière embrumée et des maisons qui découpent leurs lignes dans le jour qui se lève ; et une toile de M. Vanderlinden, *le lendemain*, assez originale comme idée.

MAX BONNARD.

UN INFANTICIDE A ASCQ

A peine le parquet a-t-il quitté Ascq après avoir terminé l'instruction de l'horrible assassinat qui occupe encore l'opinion publique, qu'une autre affaire criminelle l'y appelle de nouveau. Il s'agit cette fois d'un infanticide. L'auteur est une fille de 31 ans, née à Delettes (Pas-de-Calais), et servante depuis une dizaine d'années chez M. de Franciosi, président du Cercle horticole du Nord.

Découverte du crime.

Samedi, vers deux heures et demie de l'après-midi, le jardinier de M. de Franciosi, allant alimenter le fourneau de la serre située dans le jardin, fut étonné d'y trouver des linges ensanglantés. Ayant introduit sa pelle dans le foyer pour dégager le gril, il ramena un enfant à demi carbonisé, horrible à voir. Il ne restait plus que la tête, une partie du buste et un bras dont on distinguait parfaitement bien les doigts de la main. Le reste du petit corps était consumé ; les côtes se montraient à nu au milieu des chairs affreusement brûlées.

Il fit part de sa lugubre trouvaille à la servante, qui fit tous ses efforts pour l'empêcher d'en parler.

— Non, répondit-il, c'est un crime, il faut que je le dénonce.

Il courut immédiatement prévenir le secrétaire de la mairie, qui fit appeler M. le docteur Delebard, pendant qu'il en informait M. Desquiens, maire d'Ascq

M. Delebard examina le cadavre à la mairie, et constata qu'il pouvait avoir de quatre à cinq mois.

M. Desquiens expédia alors un télégramme au parquet et un autre à la gendarmerie de Lannoy.

L'enquête

Dimanche, à 8 heures et demie du matin, le brigadier de gendarmerie arrivait avec un gendarme. Il entendit d'abord à la mairie Philippe Tobaert, le jardinier de M. de Franciosi, puis il se rendit à l'habitation de ce dernier.

La servante, Adèle Azélard, fut aussitôt soupçonnée, car le jardin est clôturé de murs, et personne n'y pouvait pénétrer que par la maison d'habitation.

A la vue de la gendarmerie elle se mit à pleurer. On l'interrogea et elle fit des aveux.

Voici comment les faits se sont passés :

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 2 heures du matin, elle mit au monde un enfant qu'elle dissimula soigneusement. A 5 heures elle se leva, alluma les feux, alla à la porte et vaqua comme à l'ordinaire aux soins du ménage, sans rien laisser paraître d'anormal.

A 7 heures elle se plaignit à Mlle de Franciosi, disant qu'elle se trouvait indisposée. Sa patronne l'envoya se reposer.

Vers midi, pendant que le jardinier était allé manger et que Mlle de Franciosi se trouvait aussi à table, elle se leva et porta l'enfant dans le fourneau où il a été trouvé.

M. de Franciosi était à Lille; il ne rentra qu'à cinq heures demie du soir.

L'accusée prétend qu'elle ne s'est livrée à aucune manœuvre abortive.

Néanmoins, le brigadier a fait une perquisition dans sa chambre et saisi deux flacons.

Après un commencement d'enquête, Adèle Azélard fut mise en état d'arrestation et conduite à Lannoy, par le train de 1 heure. Plus de trois cents personnes stationnaient aux abords de la gare et l'ont hué au passage. Elle montrait une attitude arrogante.

Un télégramme de M. le maire d'Ascq annonça au parquet qu'elle avait fait des aveux.

L'inculpée

La fille Azélard a déjà eu trois enfants dont deux sont morts.

Elle était considérée comme une servante honnête, active et intelligente; elle sortait très peu.

C'est la peur de perdre sa place qui l'a poussé à faire disparaître l'enfant.

Au moment de son arrestation, elle a demandé à Mlle de Franciosi si elle pourrait revenir après sa sortie de prison.

Amenée à Lille lundi matin, elle a été interrogée sommairement par M. Legrand, juge d'instruction, chargé de cette nouvelle affaire d'Ascq.

L'enfant a été transporté à l'amphithéâtre de la faculté de médecine, où les médecins légistes doivent en faire l'autopsie.

Descente du parquet

Lundi, à deux heures, M. Legrand, accompagné de son greffier, M. Dufour, est descendu à Ascq pour continuer l'instruction.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — La représentation de lundi soir, donnée au bénéfice de Mlle Henriot première ingénuité, avait attiré beaucoup de monde à l'Hippodrome. L'affiche annonçait deux œuvres déjà interprêtées, cet hiver, sur notre scène : *Martyre*, le beau drame de M. Adolphe d'Ennery, et *Divorçons*, l'amusante et si fine comédie de Victorien Sardou : elles ont obtenu le même succès que jadis. Une mention spéciale à la sympathique bénéficiaire, qui incarnait avec son talent habituel, dans *Martyre*, le rôle de Paulette. Cadeaux et bravos ne lui ont pas manqué.

Le concert du Choral Nadaud. — Il a été charmant et absolument réussi le concert d'hier soir, au *Choral Nadaud* comme toutes fêtes organisées par cette excellente société.

Le choral a chanté deux chœurs de Laurent de Rillé, la jolie *Valse des songes* qu'il a interprétée très délicatement, avec beaucoup de style et un sentiment exquis des nuances ; et *Malborough*, un chœur très difficile, enlevé avec un étonnant brio et qui a fait beaucoup de plaisir.

La voix chaude et sympathique de M. Henri Desbonnets a fait merveille dans la *Pensée d'automne*, du doux Massenet et dans l'*Extase de Salomon* : si l'organe est agréable chez M. Desbonnets, la diction est également irréprochable et la méthode excellente.

M. Henri Waelés a chanté, dans les vraies traditions de l'auteur, quelques charmantes chansons de Gustave Nadaud.

Un jeune ténor, M. Emile Petit, s'est joué des difficultés qui émaillent le grand air de *Jérusalem*, de Verdi : M. Petit a d'autant plus de mérite qu'il remplaçait, au pied levé, un artiste enroué.

Que dire de M. Georges Desquiens ? comique très délicat et très distingué, chanteur de réel talent, diseur spirituel, il a interprété de la façon la plus charmante trois morceaux : *nos amateurs, un drame à Falaise* et *une surprise à Barbieux*.

M. Wassenove a tenu le piano, toute la soirée ; c'est dire que le piano a été tenu avec talent.

Un bal, très-animé, a succédé au concert.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 14 février 1891.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre petite édition de ce matin un entrefilet paru sous la rubrique : « Un vol important de tissus » et qui contient plusieurs inexactitudes.

1° Des vols de tissus n'ont pas été commis à [illegible] rentes reprises chez moi, et par conséquent rien n'avait pu faire naître certaines suppositions malveillantes à l'égard de mes employés en qui j'ai la plus entière confiance;

2° Une surveillance active n'avait donc pu être établie, et l'on n'avait pas épié avec soin la manœuvre des employés de M. Ernoult-Bayart.

Tout se borne à ceci :

Hier matin vers 8 heures, un domesti[illegible] Ernoult apportait des pièces. [illegible] que de chez M. [illegible] ployés le vit sortir de la [illegible] lorsqu'un de mes em[illegible] d'une valeur de 45 [illegible] maison emportant une pièce simule[illegible] francs environ, qu'il chercha à dis[illegible] dans sa voiture.

Cet individu a été arrêté et j'ai déposé une plainte contre lui au commissaire de police.

Je compte sur votre obligeance pour faire la rectification nécessaire et vous présente, monsieur, mes salutations empressées. Florimond WATTEL.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 16 février

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Outrage à un garde champêtre. — Le neuf février, le garde de Willems, M. Despinoy, appelé par un cabaretier pour mettre à la raison un consommateur du nom de Charles Fleurquin, fut par celui-ci fort mal reçu. Armé d'un couvercle de poêle Fleurquin le lança à la tête du garde qui heureusement, ne fut pas atteint et eut toutes les peines du monde à conduire notre homme dans la chambre de sûreté.

Pendant la nuit qu'il passa au violon, Fleurquin essaya de se pendre à l'aide de ficelles qu'il avait attachées aux barreaux de la fenêtre ; la corde ne fût pas assez solide. L'inculpé est condamné à dix jours d'emprisonnement.

Des insultes à un agent de police de Roubaix valent à François Delombaert, cordonnier, quinze jours d'emprisonnement. Me CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 16 février

Présidence de M. le Conseiller TELLIER

Ministère public : M. BLONDEL, avocat-général.

2e affaire. — **Meurtre à Godewaersvelde**

Provo est condamné, pour simples coups et blessures, à deux ans d'emprisonnement Défenseur, Me D'Hooghe.

Audience du mardi 17 février

Présidence de M. le conseiller TELLIER

Ministère public, M. BLONDEL, avocat-général

1re affaire

Une agression nocturne de l'anarchiste Bury à Roubaix

L'ACCUSÉ

Paul Bury, tisserand à Roubaix, est né le 24 février 1864. Il est donc âgé de 27 ans.

Il a déjà encouru cinq condamnations pour rébellion, vagabondage et fraude. Il est fort mal noté

On le signale comme professant des idées anarchistes. Durant l'information, dans un de ses interrogatoires, il aurait déclaré à M. le juge d'instruction qu'il avait dévalisé sa victime, parce qu'il l'avait prise pour un bourgeois. Son nom fut, du reste, prononcé à l'audience, lors du procès Lorion, jugé par la Cour d'assises, en décembre dernier.

EXPOSÉ DES FAITS

Le 7 octobre 1890, un ourdisseur, qui s'appelle Pierre Dubus, passa la soirée à l'estaminet Colbaert, rue Saint-Maurice. Il fit dans cet établissement des dépenses assez élevées, en payant à boire à diverses personnes, notamment à Bury.

Vers dix heures et demie, il quitta le cabaret. Bury le rejoignit presque aussitôt. On se dirigea du côté du canal. On suivit le chemin de halage.

Arrivé à un endroit isolé, près du pont du Beau-Chêne, Dubus se serait senti renverser, Bury l'aurait alors dépouillé de sa montre en argent, de sa chaine en doublé, de son porte-monnaie et d'une certaine somme qu'on peut évaluer à une quarantaine de francs.

L'accusé, pendant l'instruction, a fait des aveux.

L'information fut aussi dirigée contre un nommé Wallez, forgeron. On prétendait que celui-ci auquel Dubus aurait également payé à boire et avec lequel il serait sorti de l'estaminet, avait contribué à l'entraîner du côté du canal, à le renverser, et l'avait maintenu à terre, tandis que Bury le dépouillait.

Wallez protesta de son innocence, soutint que Bury était le seul coupable et qu'il avait, au contraire cherché à dégager Dubus des mains de son agresseur. La chambre des mises en accusation a rendu, en faveur de Wallez, un arrêt de non-lieu.

Bury est condamné à trois ans de prison. Défenseur, Me Wable.

2e affaire (de Roubaix). — **Affaire de mœurs**

L'accusé Jean-Pierre Sauvage, tisserand et peintre à Roubaix, est âgé de 60 ans, étant né à Verviers (Belgique), le 6 avril 1830.

Sauvage est acquitté. Défenseur, Me Joire.

3e affaire. — **Avortements**

Les accusées, ouvrières de filature, demeurant à Avesnes et Bas-Lieu, se nomment : 1° Elisa Lefèvre, femme Beaucardet, 32 ans ; 2° Marie-Lœtitia Degardin, 22 ans; 3° Florine-Marie Dubois, et 4° Juliette Bussé, 25 ans.

LE KRACH MACÉ

Paris, 16 février. — M. Mouquin, commissaire de police, agissant en vertu d'une commission rogatoire délivrée par M. Doppfer, juge d'instruction, a procédé ce matin, à neuf heures et demie, à l'ouverture du coffre-fort que Macé possédait rue Cadet, en présence de MM. Perrin, juge de paix du neuvième arrondissement, Flory, expert comptable, et Lissoty, syndic de la faillite.

Un serrurier a dû attaquer le meuble qu'il n'est parvenu à ouvrir qu'après une heure de travail.

Des liasses de billets de banque et un amas considérable de pièces d'or étaient soigneusement empilés dans le coffre fort ; bien en évidence, se trouvait un compte détaillé, rédigé par Macé lui-même et faisant connaître la situation de ses affaires, au moment de son départ.

M. Mouquin, aidé en cette délicate et longue besogne par son secrétaire et MM. Flory et Lissoty, compta immédiatement l'argent contenu dans le coffre fort.

A midi seulement, ce travail était terminé, et la somme totale s'élevait à 530.102 francs dont 498 570 francs en billets de banque, et 31.532 francs en or.

Cette somme a été mise à la disposition de M. Lissoty, syndic de la faillite.

Paris, 16 février. — Il y avait en outre dans le coffre-fort des paquets d'obligations appartenant à des clients; chaque paquet portait le nom de son propriétaire.

MM. Mouquin, Lissoty et Flory ont procédé aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, à l'ouverture du coffre-fort loué par Berneau au Crédit lyonnais.

Cette opération n'a présenté aucune difficulté, le banquier ayant laissé dans le coffre ouvert ce matin rue Cadet la clef et la combinaison du coffre du Crédit lyonnais.

On n'a trouvé cette fois ni or, ni billets de banque, mais des monceaux de titres et de valeurs de toute espèce.

En tenant compte de toutes les rentrées possibles, on peut, dès maintenant, évaluer l'actif laissé par Berneau à un million et demi, comme il l'avait écrit dans sa lettre annonçant son départ au commissaire de son quartier.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

NORD

Les droits sur les matières premières. — On fait circuler, dans les campagnes, une pétition des cultivateurs, fabricants d'huile de lin, ouvriers agricoles, huiliers, batteurs, rouisseurs et teilleurs de lin de la région du Nord à messieurs les ministres de l'agriculture et du commerce et à messieurs les députés et sénateurs. Voici des extraits :

« Les congrès agricoles du département du Nord ont proclamé la nécessité d'un droit uniforme sur tous les textiles afin de faciliter l'exercice du drawback sur les tissus mélangés. La laine devrait payer double en raison de sa valeur. Pour les lins, les chanvres, les cotons et tous les autres textiles sans excepter la ramie, l'agriculture du Nord réclame des droits de 8, 15 et 20 francs, suivant le degré de manutention.

» C'est une protection de 12 0/0 sur des matières qui ont perdu 40 0/0 de leur valeur antérieure.

C'est une question de vie ou de mort pour la culture du lin, car depuis 1860, les lins et chanvres ont perdu 140.000 hectares en France et 10.200 dans le seul département du Pas-de-Calais.

Etant donné qu'un hectare de lin correspond au travail d'une année pour un individu, c'est 140,000 ouvriers qui ont été privés de leur travail. N'est-ce pas là une des causes de l'émigration des campagnes vers les villes.

L'inégalité de traitement appliquée aux textiles par le projet de la commission des douanes déséquilibrerait les cours et ferait l'effet d'une prime accordée aux uns à l'exclusion des autres. Il faudrait tôt ou tard revenir à la généralisation des droits ou à l'exemption totale.

» *En résumé*, les soussignés, cultivateurs, fabricants d'huile de lin, ouvriers agricoles et spéciaux à ces fabrications, persuadés que les cultures industrielles sont indispensables à l'équilibre de leurs assolements, à l'approvisionnement de leurs usines, au maintien et à l'amélioration de leurs salaires,

» *Réclament respectueusement des Pouvoirs publics* :

» 1° L'égalité de traitement du travail agricole et du travail industriel.

» 2° Des droits de 8 fr. sur les cotons en laine, de 15 fr. sur tous les textiles végétaux teillés et égrenés, de 20 fr. sur les mêmes, peignés, cardés ou en feuilles.

» 3° Les mêmes droits au moins sur les laines s'ils ne peuvent être doublés à cause du drawback ;

» 4° Des droits proportionnels au rendement en huile multiplié par 12, sans réduction au tarif minimum;

» 5° Des droits corrélatifs sur les huiles végétales et minérales ;

» 6° Des droits correspondants à leur valeur sur les peaux et suifs ;

» 7° L'extension de la surtaxe de 7 francs aux sucres coloniaux étrangers ;

» 8° Le maintien de l'admission temporaire et du drawback au profit des industries françaises en vue des exportations. »

Médailles d'honneur — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies vient d'accorder des médailles d'honneur aux personnes dont les noms suivent :

Nord. — Médailles de bronze : M. J.-B. Coine, chef cantonnier à la compagnie des chemins de fer du Nord, à Erre.

M. Charles Defontaine, chef de manœuvre à la compagnie du chemin de Nord à Somain.

PAS-DE-CALAIS

Mort d'un évêque missionnaire. — On annonce de Zanzibar la mort de Mgr Bridoux, sacré, il y a environ deux ans, vicaire apostolique du Tangamkaï.

Mgr Bridoux appartenait au diocèse d'Arras, étant né à Hénin-Liétard.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49503—4233

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DAUMERIE-NAVET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Hortense NAVET, veuve de M. Désiré DAUMERIE, décédée à Roubaix, le 15 février 1891, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 17 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 27.

Les amis et connaissances de la famille HERBAUX-PAURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Louise PAURISSE, veuve de M. Alfred HERBAUX, décédée à Roubaix, le 15 février 1891, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Watt, 23.

Les amis et connaissances de la famille VANDELANNOTTE-MOORS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Nathalie-Joseph MOORS, veuve de M. Pierre VANDELANNOTTE, décédée à Roubaix, le 17 février 1891, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mercredi 18, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Dufiot, 1 (en face de la Banque de France).

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 18 février 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Aimée DELIERE, veuve de M. Jean-Baptiste PROVOYEUR, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1891, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

17 FÉVRIER 1805

La Ville de Milan

Ne cherchez pas sur la carte de la Haute-Italie, elle était en plein Océan ce jour-là, car c'était une frégate française portant 38 canons qui revenait en hâte de la Martinique, chargée de dépêches importantes, et avec l'ordre formel d'éviter tout combat. C'est pour se conformer à ces instructions que le commandant Raynaud avait pris chasse la veille devant la frégate anglaise la *Cléopâtre*, de 42 canons.

Il avait compté lui échapper la nuit en changeant de route, mais il n'y avait pas réussi, et le 17 dans la journée, voyant le combat inévitable, il mit sa frégate au plus près du vent pour attendre l'Anglais : c'est une disposition par laquelle le navire ne cesse de marcher, mais reçoit le vent par une de ses joues de l'avant, en dirigeant sa proue le plus près qu'il peut du point d'où vient le vent, on l'appelle « au plus près. » parce que si le navire inclinait davantage vers ce point, il cesserait de marcher, et on conçoit que cette ligne du « plus près » est différente pour chaque bâtiment suivant ses qualités.

L'Anglais qui arrivait sur lui en arrière à gauche, du côté du vent, craignant de lui passer en poupe s'il continuait cette route et de se trouver alors sous son vent, se mit lui-même au plus près, pour garder le côté du vent. Mais il se trouva que, sous cette allure, il marchait moins bien que la frégate, ce que voyant, Raynaud reprit chasse espérant gagner de plus en plus à gauche en avant et voir l'Anglais se trouver bientôt en arrière à droite, ayant perdu l'avantage du vent.

Il n'y put réussir, mais cette direction le rapprochant de celle que suivait l'Anglais, à deux heures et demie, à une distance de cent toises toises, le combat commença ; le feu devint bientôt terrible, et durait encore à cinq heures lorsque l'Anglais quittant le travers de la frégate, gagna tout à coup de l'avant, soit qu'il cherchât à se retirer du feu, soit que la vitesse de la *Ville de Milan* ayant été ralentie par la chute d'un de ses huniers, il n'ait pu lui-même modérer la sienne à temps pour ne pas la dépasser. Quoi qu'il en soit, Raynaud saisit le moment, il serre l'Anglais de si près qu'il vient appuyer son beaupré sur le gaillard d'arrière de *la Cléopâtre*, et le cri : à l'abordage ! retentit; en vain l'Anglais essaie de déployer ses voiles pour fuir, les balles abattent ses gabiers, les Français s'élancent sur son pont et en peu d'instants la frégate anglaise est conquise.

Triomphe inutile, l'Anglais n'avait plus que son mât d'artimon (arrière); la nuit suivante la frégate française n'ayant plus debout que son mât d'avant, il fallut installer des mâts de fortunes et c'est dans cet état que six jours après le vainqueur et sa prise rencontrèrent deux vaisseaux anglais; l'un d'eux n'eût pas de peine à se placer bientôt dans une position où il pouvait écraser de ses boulets la frégate dégréée sans presque en recevoir, ce qui a lieu, par exemple, lorsqu'on présente le travers perpendiculairement à une des tranches d'arrière de l'ennemi, qui ne peut dès lors répondre, ni de ses canons d'arrière, ni de ses canons de flanc, c'est ce qui arriva : *la Cléopâtre* redevint anglaise et la frégate française dut amener pavillon.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

LISTE DES MAISONS ADHÉRENTES
A L'UNION DES ACHATS

AMEUBLEMENTS. — *Roubaix* : MM. Desquiens, 86, rue du Collège ; Hennion-Bernard, contour Saint-Martin ; Jénart, rues du Tilleul et de Bavai ; Planck-Soleil, rue de l'Epeule ; Jean Vandeputte, 51, rue Druot. — *Croix* : Lejeune-Wangermez, 197, rue de Lille.

APPAREILS ORTHOPÉDIQUES. — *Roubaix* : M. Viéminckx, 41, rue Pauvrée,

ARMURERIE. — *Roubaix* : M. Lién, 7, rue du Curé.

BEURRE ET ŒUFS. — *Roubaix* : Mme Nys, 2, rue des Arts

BIJOUTERIE-HORLOGERIE. — *Roubaix* : MM. J. Clauss, 87, rue de Mouveaux; Hamel, 15 rue du Fontenoy; Hennebois Duburcq, 6, contour St-Martin; Mme Laverchère, 8, rue St-Georges; MM. J. Soyez 133, rue de Lannoy; Jean Vandeputte, 51, rue Druot; Emile Verpoort, 50, rue Blanchemaille; E. Verpoort-Courmont, 67, rue du Fontenoy; Denis, 33, rue de Lannoy. — *Wattrelos* : M. César Massin, rue Pierre Catteau.

BIBLIOGRAPHIE

M. le baron de La Batut, ancien conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, gendre de notre regretté compatriote M. Preux, ancien procureur-général, qui a si longtemps et avec une si haute distinction rempli à Douai les fonctions d'avocat-général, vient d'être nommé directeur du *Journal du Conseil de Fabriques et du contentieux du Culte* qui se publie à Paris depuis 56 ans. Ce recueil mensuel de législation, de doctrine et de jurisprudence administrative et judiciaire n'a pas cessé de rendre les plus grands services à la défense des droits de l'Eglise et plus particulièrement dans les temps actuels par ses conseils sages et précis dans les incessantes difficultés contentieuses qui ont surgi.

Le Conseil judiciaire du journal offre d'ailleurs les plus sûres garanties de capacité et de dévouement ; des membres du barreau, du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, d'anciens hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et des Cultes, siègent dans le Conseil qui a eu l'honneur de posséder les Berryer, Odilon Barrot, de Cormenin, Duvergier, Dupin et plus récemment le regretté M. Bathie.

Nous ne saurions trop insister sur le droit illimité des consultations gratuites donné à tout abonné du journal. C'est un précieux avantage offert spécialement à MM. les curés dans l'administration temporelles des paroisses, aux fabriques, aux établissements religieux, scolaires et hospitaliers.

Nous serions très désireux de voir sa publicité se développer dans notre région, et d'aider le nouveau directeur dans son honorable et respectable mission.

L'administration du journal est à Paris, 14, rue Soufflot. Les abonnements sont de 10 fr. par an, ils sont reçus pour le département du Nord à Lille par M. Bergés, libraire; à Roubaix, à la librairie du Journal.

GUÉRISON RADICALE des MALADIES SECRÈTES ET DES MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
Traitement rationnel PAR
M. VANDENDRIESSCHE
Médecin-consultant spécialiste
LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE
CONSULTATIONS PARTICULIÈRES
tous les jours de à 6 heures et par correspondance
23228—40411

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.
Evitez les contrefaçons étrangères.
J. SIMON Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Bearn, 41. LYON.
25447

ÉLECTRICITÉ
Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc., etc.
SECURITÉ ABSOLUE !!!
Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.
G. LEMPIRE, électricien-spécialiste
entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.
Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.
Serrures et Gâches électriques.
Contacts de sûreté pour portes, fenêtres, *coffres-forts*; tiroirs, etc.
Contacts de sûreté doubles ressorts, sonnant repoussant, pour trappes, *coffres-forts* persiennes, caisses, etc.
Filsavertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.
Microphones espions pour entendre tout ce qui se dit dans un magasin, bureau atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer sous une tapisserie ou derrière un meuble.
S'adresser 16, Boulevard de Paris ROUBAIX. 23241

GOFFIN et GABEREL
43, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

De l'aveu de tout le corps médical, la **Quinine de Pelletier** est le roi des médicaments : introduite dans de petites capsules rondes, portant comme garantie de pureté le nom de **Pelletier**, elle n'a pas d'amertume et agit beaucoup plus vite que les pilules et cachets. Elle possède une action sûre et rapide contre les maux de tête, les migraines, les névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, les douleurs rhumatismales, la goutte, et soutient les forces des personnes fatiguées par le travail, les voyages, les veillées ; une capsule fait plus d'effet qu'un grand verre de vin de quinquina. 50714—25351

A. BOUTRY, ENTREP
36, rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES. Sables & Graviers
VOIES FERRÉES
NIVELLEMENT & TERRASSEMENT
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

La pâleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres et des gencives, l'appétit diminué ou capricieux, la surexcitation nerveuse si fréquente chez les dames et les jeunes filles, ont pour cause l'appauvrissement du sang en phosphates et en fer. La médication ferrugineuse redonne au teint sa fraîcheur, au sang sa coloration, à l'organisme sa vitalité; voilà pourquoi les médecins prescrivent le PHOSPHATE DE FER SOLUBLE DE LERAS, dont la limpidité séduit et dont l'action bienfaisante apparaît dès les premiers jours. 50670 25340

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'Or
Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, *il réagit admirablement contre* Rhumes, Refroidissements, Grippe, etc.
Fab. à Lyon, 9, c. d'Herbouville - Maison à Paris, 41, r. Richer
Exiger le nom de RICQLÈS
EN VENTE ÉGALEMENT
PASTILLES A LA MENTHE DE RICQLÈS
25374

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.
23559

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boite, 2 fr. 50.
Maladies de l'estomac et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : 2 fr. 50; Poudre : 5 fr.
Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille 4 fr.
DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans les principales pharm. de France. 1888

MARCHÉS A TERME

Cours du 17 Février 1891

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING (Peignés de La Plata et de l'Uruguay ; Peignés d'Australie) — ANVERS (par télégraphe) (Peignés Buenos-Ayres)

MOIS de LIVRAISON	Type 1 (Qual. à fabrique) Cote précéd	Type 1 Cote dujour	Type 2 (Qualité courante) Cote précéd	Type 2 Cote dujour	Type HF Cote précéd	Type HF Cote dujour	Type A Cote précéd	Type A Cote dujour	Type B Cote précéd	Type B Cote dujour	Type C Cote précéd	Type C Cote dujour	Type AB Cote précéd	Type AB Cote dujour	Belge T Cote précéd	Belge T Cote dujour	Allemands B Cote précéd	Allemands B Cote dujour	Allemands M Cote précéd	Allemands M Cote dujour
Janvier	5.275	5.275	5.45	....	5.275	....	....	....	....	....	....	....	5.83	5.85	5.275	5.275	5.275	5.275	5.40	5.46
Février	5.325	5.345	5.35	5.20	5.35	5.20	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	5.25	5.25	5.40	5.40
Mars	5.35	5.35	5.25	5.20	5.25	5.20	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	5.275	5.25	5.40	5.40
Avril	5.40	5.375	5.25	5.20	5.25	5.20	....	....	....	....	....	....	5.75	5.75	....	....	5.30	5.275	5.425	5.425
Mai	5.425	5.40	5.25	5.20	5.25	5.20	....	....	....	....	....	....	5.75	5.75	....	....	5.325	5.325	....	....
Juin	5.425	5.425	....	5.20	5.275	5.30	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	5.325	5.325	....	....
Juillet	5.45	5.45	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	5.325	5.325	....	....
Août	5.50	5.475	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	5.325	5.325	....	....
Septembre	5.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	5.325	5.325	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.325	5.325	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.325	5.325	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

LEIPZIG (par voie télégraphique) ; REIMS (par voie télégraphique) : Peignés de la Plata et de l'Uruguay, Peignés d'Australie ; LAINES BRUTES : LE HAVRE (par télégraphe) B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 ; ANVERS (par télégraphe) B.-Ayres Prima courant 34 0/0

MOIS de LIVRAISON	Leipzig Type B (Buenos-Ayres B d'Anvers) Cote précéd marcks	Leipzig Type B Cote dujour marcks	Leipzig Type C (Buenos-Ayres d'Anvers) Cote précéd marcks	Leipzig Type C Cote dujour marcks	Reims Type 1 (Qual. fabrique) Cote précéd	Reims Type 1 Cote dujour	Reims Type 2 (Qual. courante) Cote précéd	Reims Type 2 Cote dujour	Reims Type Supra (irréductible) Cote précéd	Reims Type Supra Cote dujour	Reims Type A (Qual. courante à chaîne) Cote précéd	Reims Type A Cote dujour	Reims Type B (Qual. b. moyenne à trame) Cote précéd	Reims Type B Cote dujour	Reims Type C (Qual. seconde à trame) Cote précéd	Reims Type C Cote dujour	Le Havre Cote précéd	Le Havre Cote dujour	Anvers Cote précéd	Anvers Cote dujour
Janvier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.85	....	5.65	....	....	....	1.57	1.57	....	....
Février	4.275	4.275	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	....	5.65	....	....	....	1.57	1.57	....	....
Mars	4.30	4.25	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	5.625	....	....	....	1.575	1.575	....	....
Avril	4.30	4.275	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	5.625	....	....	....	1.58	1.58	....	....
Mai	4.30	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	5.625	....	....	....	1.59	1.59	....	....
Juin	4.325	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	5.625	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Juillet	4.325	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	5.65	....	....	....	1.61	1.61	....	....
Août	4.35	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.65	....	....	....	1.62	1.62	....	....
Septembre	4.35	[illegible]	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.65	....	....	....	1.62	1.62	....	....
Octobre	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.625	1.625	....	....
Novembre	[illegible]	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....